

Café-laïcité du 12 avril 2014

18 participants à la MJC

Thème de discussion : la morale laïque.

La commission « promotion de la laïcité » a préparé ce thème en définissant 5 approches et en apportant des documents écrits.

Présentation de la présidente :

Comment aborder la morale laïque, notion mal définie ? Comment l'enseigner ?

La religion n'a pas sa place dans la morale laïque. C'est sans doute parce que ni les politiques ni les pédagogues n'ont réussi à s'entendre sur la définition et les contenus de cet enseignement que la morale a disparu de nos classes françaises et qu'elle a si mauvaise réputation. Les penseurs ont réfléchi à entremêler instruction civique et morale. Tous s'accordent à mettre en place un enseignement, une activité donnant aux jeunes une citoyenneté qu'ils semblent avoir perdue.

La présidente présente sur un écran les 5 groupes de discussion.

5 groupes sont constitués pour débattre pendant 30 min.

Rapport des groupes

1 – Qu'entendez-vous par morale laïque ? Quelle morale laïque à l'école ?

JP TONDU, rapporteur

La morale a à voir avec les notions du bien et du mal.

Ces notions sont abordées différemment selon les lieux, les époques, les cultures.

Il est nécessaire d'avoir de la distance pour juger du bien et du mal.

La morale n'est pas intangible.

La morale laïque s'appliquera à revisiter ces notions du bien et du mal. Elle ne sera pas dogmatique.

Sur quoi fonder la morale laïque ?

Fondations : les valeurs de la république : liberté, égalité, fraternité.

Reconnaissance de l'individu et de sa personnalité individuelle vis à vis du groupe.

Reconnaissance de la liberté de conscience.

A l'école ?

Un travail à fournir sur les notions du bien et du mal.

Comment vivre ensemble à partir d'origines différentes ?

Comment agir à titre personnel, d'individu ?

L'école doit être sanctuarisée.

Pourquoi se poser plus ou moins la question sur la morale laïque à l'école ? Ne serait-elle plus laïque ?

2 – Les racines de la morale laïque avec documents : Edgar Quinet - Jules Ferry – Jean Jaurès.

JP MERMET, rapporteur

Rejet de la morale religieuse, soumission au passé pas libératrice, pas tournée vers l'avenir.

Religion dangereuse si elle impose sa norme, sa morale.

Nécessité d'une moral universelle, républicaine (liberté, égalité, fraternité)

Inspiration de Voltaire, Rousseau, Hugo.

La morale, c'est ringard depuis 1968.

La morale donne des droits mais aussi des devoirs.
Dans les valeurs laïques, la solidarité est différente de la charité chrétienne.

3 – Définition de la morale laïque, selon le rapport remis à Vincent Peillon. (extraits en support)

Y VERNE, rapporteur

Définition de Vincent Peillon, d'après le rapport : Un ensemble de connaissances et de réflexions sur les valeurs, les principes et les règles qui permettent dans la république, de vivre ensemble selon notre idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité. Cela doit aussi être une mise en pratique de ces valeurs et de ces règles. (...) Elle vise l'autonomie et prend le pari de la liberté de conscience et de jugement de chacun.

Le rapport rappelle la morale traditionnelle qui prône les vertus d'honnêteté, de courage, de véracité, de loyauté, fondements de la morale judéo-chrétienne distinguant le bien et le mal.

Il propose de s'appuyer sur un socle de valeurs communes, celles de l'humanisme moderne, celles de la constitution de la république : dignité, liberté, égalité, solidarité, laïcité, justice, respect et absence de toute forme de discrimination.

L'enseignement de la morale

Ce ne peut pas être une morale d'Etat.

L'école a pour rôle et pour mission de faire respecter les valeurs qui fondent la république et la démocratie.

L'enfant est amené à construire lui-même sa morale, à s'approprier les valeurs par le vécu, avec l'aide de l'enseignant qui doit conduire les élèves à développer le courage de penser, la passion de comprendre, la volonté de s'engager.

4 – Un enseignement laïque de la morale : ébauche du futur programme (document)

J MEUNE, rapporteur

enseignement du CP à la terminale (1h1/2 au lycée)

Rentrée 2015 : horaire identifié. Evaluation pour le brevet et en fin de lycée

Formation de professeurs dès 2013 pour un 1er module. Lesquels ?

2ème module de formation en 2014.

Des règles pour agir et vivre ensemble

mise en pratique de ces règles

concertation des professeurs et implication de tous.

Ensemble de connaissances et réflexions sur les valeurs : liberté de conscience, vivre ensemble

coopération active au sein des classes (niveau collège et lycée)

culture de la responsabilité, de la solidarité, du dévouement, de l'intérêt général.

5 – Décalage entre les préconisations du rapport et la future mise en place proposée par le ministre

S JACKOWSKI, rapporteur

Les préconisations du rapport :

2 grandes dimensions - enseignement proprement dit,
- vie de classe et vie scolaire

Dans le 1er degré : 1h par semaine clairement identifiée pour un apprentissage méthodique et régulier.

Dans le second degré : - revoir les programmes d'éducation civique,

- compléter avec des modules interdisciplinaires (itinéraires de découverte, TPE)

Intégrer cette dimension dans le projet d'établissement.

L'heure de vie de classe serait transformée en conseil de vie de classe saisi à la demande des élèves.

Les différences

Dans le 1er degré, les propositions du ministre sont conformes au rapport.

Dans le second degré, le programme prévoit 1h en collège et lycée. Pas d'évaluation au brevet des collèges et une évaluation en cours d'année au lycée.

On ajoute une discipline supplémentaire.

Formation : 2 modules communs

enseignement moral (2013) ; laïcité et les valeurs de la république (2014) et sur les 2 années de formation.

Pas de formation continue prévue.

La présidente élargit le thème en apportant un regard sur l'enseignement de la morale en Belgique.

A la fois religieuse et éthique.

2h/semaine soit religion soit morale laïque sur toute la scolarité, avec possibilité de changer chaque année.

Éthique : amener l'enfant à être capable de discernement, à avoir l'esprit critique par le raisonnement et l'expérience.

Les cours sont dispensés par des professeurs de philo pour les 15-18 ans.

Un débat actuel pour un cours d'éducation à la citoyenneté.

Discussion sur ces rapports

Les professeurs sont démunis par rapport à la charte de la laïcité, d'autant qu'il n'y a plus de formation des enseignants depuis quelques années.

La morale laïque doit être vécue tout le temps, pas seulement pendant les heures d'enseignement.

La valeur d'exemplarité de l'enseignant rappelle les valeurs de la morale laïque, du vivre ensemble.

Cette exemplarité doit se manifester aussi pendant l'encadrement des activités périscolaires. On rappelle que les stages BAFA contiennent un temps sur la laïcité.

Des enfants ne font pas la dissociation entre musulman et nationalité.

Le comité supérieur des programmes doit refonder ces enseignements de la morale laïque.

Ces programmes pas encore parus seront mis en place à la rentrée 2015.

A souhaiter que la réforme se poursuive.

Le secrétaire
Michel CHAGNARD